

provisionnement de trois jours, 44 p. 100, à la ration de 500 grammes pour l'ensemble des 258,000 rationnaires.

Achats de denrées en ville par l'administration militaire.

Depuis le commencement et presque jusqu'à la fin du blocus, les services de l'intendance, soit de l'administration centrale, soit des corps, ne cessèrent d'acheter toute espèce de denrées à Metz, nourrissant ainsi l'armée au détriment de la population. On se procura ainsi, à partir du 19 août seulement, des quantités énormes de vivres de toute espèce, au moins 165,000 rations de viande (à 300 grammes), plus de 900,000 rations de pain, blé ou farine, de 1,270,000 rations de riz ou légumes secs, de 500,000 rations de sel, de 700,000 rations de sucre, de 1,300,000 rations de café, de 73,000 rations de lard, de 7 millions de rations de vin ou d'eau-de-vie, de 1,275,000 rations de fourrages (à 5 kil.). Ce relevé ne comprend pas les denrées recueillies dans les petites sorties, payées aussi, du reste, à leurs propriétaires.

En adoptant, pour équilibrer les ressources, la ration de 500 grammes de pain et de 400 grammes de viande, ces quantités représentent vingt jours et demi de vivres pour la population civile (63,400 rationnaires), ou 12 jours environ pour la population, la garnison et les malades et blessés (108 à 110,000 rationnaires).

Ces denrées furent souvent payées au-dessus du cours établi par le commandant supérieur, ce qui amena la hausse des prix et contribua à faire dissimuler les ressources à l'administration centrale de l'armée.

En présence des plaintes qui lui étaient adressées à ce sujet, le maréchal annonça, il est vrai, officiellement, le 15 septembre, que « l'administration militaire avait renoncé à effectuer des achats de blés dans Metz, du jour où elle avait su que la municipalité faisait faire un recensement de cette denrée et recherchait une combinaison à l'effet de modérer l'élévation du prix du pain. » Mais cette interruption dans les achats fut en tout cas de courte durée, car on lit dans une dépêche du 27 septembre du maréchal à l'intendant en chef, qu'il « autorise ce dernier à faire rechercher le blé existant à Metz et à le faire acheter secrètement par un agent sûr, » tentative qui, d'ailleurs, n'a pu être exécutée, car le 1^{er} octobre, l'intendant en chef répondait « qu'en raison de l'état de l'esprit de la population, ce n'était qu'à grand'peine qu'il avait été possible de trouver un agent pour cette mission et que cet agent n'avait pas réussi. »

La lettre du 15 septembre répondait aux plaintes de la population que le général Coffinières avait transmises au maréchal par une dépêche de la veille, dans laquelle il s'exprimait ainsi :

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence de

« ce que produisent à Metz les premiers symptômes de la disette.

« Un des griefs les plus admissibles de cette population est que les soldats et les officiers surtout viennent en masse dans la ville et qu'ils font des acquisitions à tout prix, ce qui fait remonter la valeur de toutes les denrées.

« Les boulangeries seraient assiégées par l'armée qui achèterait le pain blanc et gaspillerait le pain de distribution.

« On affirme avoir vu du pain de l'armée donné aux chevaux, tandis que les habitants en manquent absolument, etc., etc.

« Je prends la liberté de soumettre ces questions à Votre Excellence, qui prendra telle mesure qu'elle jugera convenable pour satisfaire, dans la limite du possible, aux réclamations de la population civile.

« Si vous voulez bien me permettre de donner mon avis, je proposerai les dispositions suivantes :

« 1^o De concert avec l'administration municipale, je vais publier une taxe du pain et de la viande de cheval ;

« 2^o Je demande à ce qu'on restreigne le plus possible les permissions de venir en ville, tant pour les soldats que pour les officiers de tout grade ;

« 3^o Que des mesures sévères soient prises pour éviter le gaspillage du pain de distribution ;

« 4^o Qu'il soit distribué le moins possible de blé aux chevaux ;

« 5^o Que l'armée fournisse à la ville environ quinze chevaux par jour pour assurer l'alimentation. »

Il fallait que les abus fussent criants et les griefs palpables pour que le général Coffinières, qui se retranchait d'ordinaire dans un effacement systématique, ait consenti à se faire l'interprète des habitants dans cette circonstance. Il devait, du reste, en être ainsi pour qu'il se crût autorisé à rappeler officiellement le commandant en chef à l'exécution des mesures les plus élémentaires et les plus indispensables à l'intérêt de l'armée comme à celui de la place ; il est regrettable qu'il n'ait pas adressé plus souvent de semblables représentations.

Consommation du blé par les chevaux de l'armée.

En protestant contre les plaintes formulées dans la lettre du commandant supérieur, le maréchal se gardait, toutefois, de relever un des principaux griefs des habitants, celui qui avait trait à la consommation du blé par les chevaux.

C'est, qu'en effet, il venait de donner l'ordre, le 12, d'employer le blé à cet usage. Dès le 7, il avait prescrit l'emploi du seigle. Cette dernière céréale fut employée exclusivement à la nourriture des animaux tant qu'on put s'en procurer. Quant au blé, l'intendant en chef proposa, le 1^{er} octobre, de le ré-

server pour les hommes. Néanmoins, les distributions générales de blé par le magasin de fourrages continuèrent jusqu'au 7 octobre, et il a été reconnu qu'il en avait été distribué, soit en graines, soit en gerbes, sur les ressources particulières des corps d'armée, divisions et régiments, tant avant le 14 septembre qu'après le 7 octobre.

Le 8 octobre, le maréchal se décidait à interdire l'emploi du blé pour nourrir les chevaux. Sa circulaire à ce sujet était ainsi conçue :

« Je suis informé que des militaires de l'armée achètent du blé pour nourrir leurs chevaux et prélèvent ainsi une partie des denrées qui doivent être exclusivement réservées aux hommes. Ce fait est contraire aux recommandations renfermées dans ma lettre du 15 septembre, n^o 477. Je vous prie de renouveler de la manière la plus formelle la défense de donner aux chevaux ni pain ni blé. »

C'était la première fois que cette défense était faite en ce qui concerne le blé ; nous venons de voir que la lettre du 15 septembre ne renfermait pas, et pour cause, d'interdiction de ce genre.

La lettre du 8 octobre était donc destinée à donner le change à l'opinion en faisant croire que, s'il avait été distribué du blé aux chevaux, c'était contrairement aux ordres du commandant en chef. La responsabilité était rejetée ainsi sur les fonctionnaires de l'intendance qui avaient fait faire toutes les distributions, et sur les officiers qui, voyant leurs montures s'éteindre dans les tortures de la faim, cherchaient au prix des plus lourds sacrifices à les conserver pour la sortie sans cesse annoncée et toujours différée.

Il serait impossible de déterminer rigoureusement les quantités de céréales propres à l'alimentation de l'homme qui ont été ainsi détournées de leur emploi ordinaire. Il résulte toutefois du travail établi à ce sujet que ces quantités ont atteint au minimum le chiffre de 16,777 quintaux métriques.

Cette mesure, qui enleva ainsi à l'armée et à la population treize jours deux tiers de pain à la ration de cinq cents grammes, et diminua d'autant la résistance sans aboutir à autre chose qu'à prolonger de deux semaines environ la vie des malheureux chevaux, fut l'une de celles qui ont soulevé le plus vivement l'opinion publique.

On ne saurait contester, en principe, le droit du commandant en chef, de procéder comme il l'a fait.

Nourrir les chevaux avec du blé, pour les consommer ensuite comme viande de boucherie, revient en effet à une simple transformation de vivres, et, dans le cas où le pain eût été en excédant par rapport à la viande, c'eût été non-seulement un droit, mais un devoir pour le commandant en chef de procéder ainsi. C'eût été le moyen d'é-

viter l'épuisement de l'un de ces deux aliments indispensables et d'arriver simultanément au terme des approvisionnements de l'un et de l'autre. Mais résolu, comme il l'était, à ne pas sortir, il devait ne nourrir que le nombre de chevaux nécessaires pour l'alimentation publique, et s'attacher avec un soin extrême à réunir toutes les ressources possibles de denrées fourragères et à les faire consommer avant de s'attaquer à l'approvisionnement en céréales, déjà si restreint.

C'est pour avoir négligé de se conformer à ces principes que le maréchal est blâmable. Sa conduite a eu, comme nous allons le voir, les plus fâcheuses conséquences.

Si, comme c'était son devoir, le maréchal se fût préoccupé de l'avenir, soit le 26 août, quand le maintien temporaire de l'armée sous Metz fut décidé, soit le 1^{er} septembre, quand il annonçait lui-même l'insuccès de ses efforts pour sortir, soit enfin à la nouvelle du désastre de Sedan, quand il renonça définitivement à tenir la compagnie ; si, au lieu de vivre au jour le jour, il eût tenu compte des renseignements de l'intendant en chef, lui annonçant, à la date du 2 septembre, qu'il ne restait que pour dix jours d'avoine, il aurait été amené insensiblement à prendre les déterminations décisives que commandait impérieusement la situation.

On connaissait alors l'importance des approvisionnements en blé de l'armée et de la ville, et par suite leur durée. Rien n'était donc plus facile que de déterminer le nombre d'animaux nécessaires pour fournir de la viande pendant la même durée.

Ce chiffre fixé, deux partis restaient à prendre à l'égard du surplus devenu inutile :

Il fallait renoncer immédiatement à nourrir ces chevaux, comme on a dû faire un peu plus tard, et réserver les ressources en fourrages pour ceux que l'on conserverait et qu'on eût pu d'ailleurs employer pour le service jusqu'au dernier moment.

On pouvait encore combiner une attaque à la faveur de laquelle la cavalerie, sauf à éprouver des pertes, aurait traversé les lignes prussiennes et gagné l'intérieur du pays.

Pour se trouver en sûreté et à l'abri de toute poursuite, il lui suffisait, une fois hors des lignes, de faire une pointe d'une quinzaine de lieues. En donnant le change à l'ennemi et choisissant comme de juste les cavaliers les plus déterminés et les chevaux les plus vigoureux, l'opération était loin d'être impossible.

C'est une opération de ce genre qui avait été exécutée avec succès en 1805, par la cavalerie autrichienne, avant la capitulation d'Ulm.

Le maréchal, à qui cette combinaison fut proposée, dit ne pas l'avoir adoptée parce que l'opération ne lui paraissait pas praticable. Puisque tel était son sentiment, il ne lui restait que l'autre alternative : se débarrasser des chevaux qu'il n'était

pas utile de conserver pour le service de la boucherie.

En ne nourrissant que le nombre d'animaux nécessaires pour l'alimentation des hommes, non-seulement il eût pu facilement éviter d'avoir à leur donner du blé et du seigle, mais il aurait réussi à prolonger notablement la résistance.

Les calculs faits à ce sujet montraient qu'on eût pu aussi conserver des chevaux pour nourrir l'ensemble des rationnaires, à partir du 2 septembre, au taux de 350 grammes par homme, pendant 89 jours, soit jusqu'au 29 novembre.

En utilisant en outre les ressources qu'il eût été possible de réunir dans les environs, la limite atteinte eût été le 1^{er} janvier inclus, à la ration de 400 grammes de viande pour les hommes et de 4 kilogrammes 1/2 de fourrage pour les chevaux. Dans ce dernier cas, tous les chevaux eussent été conservés.

Rôle joué par l'intendance. — Ignorance où elle est laissée par le commandant en chef. — Résultat de cette manière d'agir.

Des critiques sévères ont été formulées contre l'administration militaire, tant en raison de la distribution du blé aux chevaux que pour les divers actes rapportés plus haut.

Il est incontestable que les expédients auxquels elle eut recours n'étaient guère susceptibles de modifier sensiblement les conséquences de l'imprévoyance du début et qu'ils avaient le grave inconvénient de créer un antagonisme fâcheux entre la ville et l'armée.

Il est profondément regrettable surtout que les mesures commandées par la situation : réduction, en temps utile, du taux de la ration ; mise en commun des ressources ; rationnement général, etc., n'aient pas été appliquées ou ne l'aient été que tardivement et d'une manière incomplète. Nous venons de constater les résultats qu'auraient amenés ces dispositions, en ce qui concerne la nourriture des chevaux et les approvisionnements en viande. Nous verrons plus loin que, pour le pain, ces résultats eussent été non moins favorables.

L'instruction constate que la plupart des mesures susceptibles de prolonger la durée des vivres ont fait l'objet de propositions au commandement. Non-seulement, il n'y a pas été donné suite, mais le maréchal n'adopta jamais que tardivement et avec répugnance les demi-mesures auxquelles il s'est arrêté.

Le commandant en chef, en laissant l'administration militaire dans l'incertitude au sujet de ses projets, dans l'ignorance de ses intentions, la place dans une position des plus difficiles ; l'intendance a toujours agi en prévision d'une sortie prochaine. Les dispositions des fonctionnaires de ce corps établissent ce fait qui ressort également de toute la

correspondance administrative adressée au maréchal.

Leurrée par cet espoir, comme tout le monde du reste, elle vivait au jour le jour, reléguant au second plan les intérêts de la place et n'ayant d'autre préoccupation que d'assurer aussi bien que possible les besoins du moment sans s'inquiéter des conséquences qui en pourraient résulter pour le cas d'un séjour indéfini sous les murs de Metz, hypothèse à laquelle nul ne s'arrêtait.

Il est juste de dire que le commandant en chef, tout en ne voulant plus sortir après Sedan, se trouvait dans une disposition d'esprit qui lui faisait partager le point de vue auquel se plaçait l'administration militaire. Il pensait, lui aussi, que l'armée ne devait plus demeurer longtemps sous Metz et qu'il importait plus de la conserver intacte et vigoureusement constituée que de chercher à faire durer les vivres en recourant à des mesures susceptibles d'affaiblir les hommes et de détruire la constitution de l'armée en la privant de ses chevaux. Mais ce n'était pas sur la force des armes qu'il comptait pour sortir d'embarras, c'était sur les négociations avec l'ennemi. On sait, en effet, qu'elles furent entamées le 23 septembre, par l'intermédiaire du sieur Régnier.

Aussi, le 28, M. le sous-intendant Gaffiot était venu l'entretenir de la pénurie des denrées fourragères, le maréchal, après avoir consulté son aide de camp sur l'époque probable du retour de l'international, c'est-à-dire de la réponse à ses ouvertures, prescrivit de ménager les dernières ressources, de manière à avoir pour deux jours d'avoine pour le 1^{er} octobre. D'après les pourparlers engagés, c'est à cette date qu'il attend la solution à intervenir, ainsi que le prouve l'assertion contenue dans la brochure du sieur Régnier.

Il n'est pas douteux que, si l'intendant en chef avait su, dès le commencement de septembre, que le maréchal ne comptait plus sortir, ses dispositions eussent été tout autres.

S'il eût été ainsi mis au courant, il n'aurait pas été détourné de prendre les mesures les plus propres à prolonger la résistance par la crainte d'affaiblir les hommes, ni par la préoccupation de conserver l'armée fortement constituée en vue de la reprise des opérations en rase campagne.

Que dans les conditions où l'a placée le commandant en chef, l'administration militaire se soit cru obligée d'avoir recours à certaines mesures d'un résultat fâcheux ; que notamment elle ait employé le blé pour l'alimentation des chevaux, rien de plus facile à concevoir, mais rien non plus qui puisse couvrir le maréchal, ainsi qu'il semble le donner à entendre.

Toutes ces mesures, en effet, étaient basées sur l'erreur dans laquelle il entretenait l'armée. A la responsabilité encourue par les dispositions ainsi prises, doit donc s'ajouter, pour le commandant en

chef celle d'avoir trompé ses subordonnés, et le maréchal, loin d'être couvert, comme il semble le donner à entendre, par les fautes commises par l'intendant, peut, à juste titre, passer pour leur premier auteur.

En outre des résultats fâcheux signalés plus haut, la préoccupation d'une prochaine sortie motiva, à plusieurs reprises, la distribution de vivres de réserve portés dans le sac. Ces vivres furent en grande partie consommés en sus de la ration, malgré les recommandations faites à ce sujet. Cet abus ne cessa qu'au moment où l'on se décida en octobre à ne plus les confier aux hommes, mais à les déposer dans les magasins des corps d'armée. Il en avait été déjà gaspillé ainsi pour un nombre de jours variable suivant les corps d'armée, qui tous n'avaient pas reçu le même nombre de distributions. Cette consommation s'est élevée au 3^e corps d'armée, suivant la déposition de l'intendant de ce corps, à la quantité de quatorze jours de vivres.

D'après le sous-intendant chargé de la direction générale du service des subsistances, on peut l'évaluer à sept ou huit jours pour l'ensemble de l'armée.

La direction supérieure faisait d'ailleurs défaut. Au lieu de remplacer M. l'intendant général Wolff, soit comme celui-ci le demandait, par M. l'intendant Friant, soit par l'intendant le plus ancien, le maréchal, on ne sait pourquoi, avait préféré laisser intérimairement un sous-intendant à la tête du service. Le zèle, l'activité et l'intelligence bien connus de ce fonctionnaire, de grade relativement inférieur, ne pouvaient suppléer à l'autorité du grade et de l'âge.

Contraint par les circonstances à prendre des dispositions rigoureuses, il lui était difficile d'en poursuivre auprès des intendants des corps, ses supérieurs hiérarchiques, l'exécution immédiate et complète, et il était inévitablement amené à laisser à chacun d'eux une grande indépendance d'action au lieu d'imprimer à tous une impulsion unique. Faute de direction, ces fonctionnaires étaient conduits à leur tour à ne se préoccuper que des troupes dont les intérêts leur étaient directement confiés, et cela souvent au détriment de la ville ou du reste de l'armée.

L'instruction en a relevé plusieurs fois la preuve. Pénétré de la gravité de ces inconvénients, M. le sous-intendant Gaffiot demanda à plusieurs reprises à être déchargé de ses fonctions intérimaires, mais ses instances n'amènèrent pas, avant le 1^{er} octobre, le maréchal à prescrire son remplacement. M. l'intendant Lebrun, de la garde impériale, le plus ancien de l'armée, fut alors désigné pour remplir les fonctions d'intendant en chef.

Un autre inconvénient résulta également de cette organisation défectueuse. Privée de chef, l'administration militaire perdit l'autorité nécessaire pour

faire prévaloir ses avis. Aussi les propositions adressées au maréchal, soit pour diminuer le taux des rations, soit pour augmenter les ressources, ne recevaient-elles qu'une sanction tardive quand elles n'étaient pas rejetées.

Entre autres exemples : l'intendance avait fait connaître au maréchal qu'il existait des denrées à Châtel-Saint-Germain et qu'il était possible d'aller s'en emparer. Il se borna à faire répondre que, quand il jugerait utile de tenter une opération de ce genre, il en prendrait l'initiative lui-même.

Peut-être le maréchal eût-il agi différemment, si les fonctions d'intendant en chef eussent été remplies par un fonctionnaire de grade élevé dont la position personnelle serait venue appuyer ces propositions.

Petites sorties. — Fourrages.

Le 17 août, aussitôt après la conférence de Grimon, le maréchal avait invité les commandants de corps d'armée à tenter de petites opérations en avant des positions occupées par les troupes. Mais ces prescriptions, conçues en termes généraux, ne spécifiaient aucun point à attaquer, aucune mesure d'exécution. Les commandants de corps à qui elles s'adressaient, n'étant ni renseignés sur la situation ni initiés aux desseins du commandant en chef, ne pouvaient comprendre toute l'importance de ces opérations. Devant agir sans avoir à exécuter aucun ordre précis et déterminé, ils pouvaient craindre qu'en cas d'insuccès la responsabilité fût rejetée sur eux seuls. Dans ces conditions, les prescriptions du maréchal ne pouvaient avoir et n'eurent en effet aucune suite.

Un peu plus tard, il témoigna de son intention de faire tenter certaines de ces opérations et en fit étudier le projet ; mais l'intention de les voir exécuter n'était pas sans doute bien arrêtée, car le maréchal y renonçait à la moindre objection, et il contre-manda lui-même au dernier moment et sans motif bien sérieux les opérations de Ladonchamp et de Courcelles-sur-Nied.

Ce n'est que dans la seconde quinzaine de septembre, quand les murmures, soulevés dans l'armée et en ville par son inaction, parviennent jusqu'à lui, qu'il se décide à reprendre ses projets abandonnés. Il ne s'en rapporte plus, comme auparavant, à ses commandants de corps, et il donne des ordres formels.

Le 18 septembre, un fourrage est fait au village de Magny que l'ennemi n'occupait pas. Le 22 et le 23 une opération est exécutée à Lauvallier, Vany, Nouilly, Chieulles et la Grange-aux-Bois ; le 27, à Peltre, Mercy-le-Haut et Colombey ; le 1^{er} octobre, à Lessy, le 3 à Sainte-Agathe ; le 7 enfin, on dirige contre les Tapes la dernière tentative que l'armée devait effectuer.

L'instruction n'a pas cru devoir examiner comment furent conduites ces opérations, il suffit de

dire ici qu'annoncées généralement trop publiquement et trop à l'avance, exécutées un mois plus tard et sans plus d'ensemble, la plupart d'entre elles échouèrent. On ne recueillit dans les autres qu'une minime partie des ressources qui se trouvaient dans les localités au commencement du blocus et dont la majeure partie avait été enlevée par l'ennemi. On doit ajouter que dans chaque opération, sauf peut-être pour Magny, les troupes chargées de l'exécution conservèrent une grande partie des approvisionnements qu'elles trouvèrent.

Ces opérations ne pouvaient réussir qu'à la condition d'occuper les villages jusqu'au lendemain, ce qui était peut-être devenu très-difficile depuis qu'on avait laissé l'ennemi s'établir solidement : on aurait pu ainsi profiter de la nuit pour enlever les denrées; mais tout au contraire, les dispositions adoptées indiquaient que l'enlèvement devait s'effectuer sous le feu de l'ennemi. Il y aurait eu d'autant plus d'intérêt à pousser les sorties à fond, que si l'on avait pu parvenir à Thionville, on y aurait trouvé, à partir du 25 septembre, 1,200,000 rations de biscuit et farine toutes préparées pour l'armée, que M. l'intendant Richard était parvenu à introduire. Le maréchal en fut informé avant la fin du mois.

Il avait été proposé au commandant en chef d'utiliser les convoyeurs, habitués aux travaux de la campagne et dont les voitures étaient disposées de manière à recevoir une grande quantité de fourrages et de gerbes. Mais il ne fut pas donné suite à cette proposition : l'on employa exclusivement les soldats, fort inexpérimentés dans ce service, et l'on fit seulement usage des voitures militaires, généralement peu propres à ces transports.

Par suite des motifs qui viennent d'être indiqués, l'ensemble des fourrages exécutés du 18 septembre au 8 octobre ne fit rentrer dans le magasin de l'armée que les quantités suivantes :

	BLÉ EN GERBES.		FOIN.		PAILLE D'ORGE.		PAILLE DE BLÉ.	
	q.	mét.	q.	mét.	q.	mét.	q.	mét.
Magny	2,913	60	»	»	»	»	»	»
Lauvallier.....	70	50	9	»	»	»	»	»
Colombey.....	70	60	7	20	»	»	»	»
La Maxe.....	»	»	»	»	102	»	»	»
Sainte-Agathe....	358	»	»	»	»	»	36	»
Totaux.....	3,413	70	16	20	102	»	36	»

Soit en tout 4,153 quintaux métriques 29 de blé et 3,413 quintaux métriques 41 de fourrages, c'est-à-dire 2 jours 25 pour 100 pour l'effectif des chevaux de l'armée, au 1^{er} octobre, à la ration de 3 kilogr. et un jour, 24 pour 100 de pain pour l'armée et la garnison, ou 94 pour 100 pour l'ensemble des rationnaires, au taux de 500 grammes par jour.

Or, la récolte du seul village de Magny avait produit trois fois plus de blé et près de sept fois plus de denrées fourragères que n'en rapportèrent toutes ces opérations réunies.

L'éveil était donné, l'ennemi occupait en forces les positions dominantes, il voyait que l'armée française, renfermée dans le camp retranché, paraissait vouloir y demeurer; il connaissait la pénurie où elle se trouvait, son rôle était donc tout tracé. Il fallait empêcher l'armée d'accroître ses ressources au moyen des denrées à proximité. Pour arriver à ce but, tous les moyens lui furent bons. Après avoir puisé abondamment pendant la fin d'août et la première quinzaine de septembre dans les fermes et villages des environs, il ne manqua jamais de les incendier dès qu'il craignit d'y voir faire des fourrages.

C'est ainsi que Ladonchamp fut brûlé le 26 septembre, les Maxes, le 27 et le 28, Bellevue et Saint-Rémy le 29, Franlonchamp le 30, Colombey, le château de Mercy, Peltre, la Maison-Rouge d'Amont le 27 septembre, les Tapes le 27 octobre, etc., etc.

Cette conduite barbare semble dépasser la limite des droits de la guerre, mais elle atteignait le but que se proposait l'ennemi.

Épuisement des approvisionnements de l'armée.

À la date du 7 octobre, la situation des vivres n'indiquait plus de pain pour l'armée que pour cinq jours seulement. Il devenait urgent d'aviser. En conséquence, le taux de la ration du pain pour l'armée et la garnison fut réduit, à partir du 9, à 300 grammes, tandis que celui de la ration de la viande de cheval était porté par compensation à 750 grammes.

L'emploi de la farine non blutée, à la boulange, avait été proposé dès la fin de septembre. Le 8 octobre, le maréchal se décida enfin à prohiber la sortie des blés et farines; le commandant supérieur requérait de nouveau ces denrées. Il ordonnait à cet effet des visites domiciliaires et frappait de confiscation celles qui n'auraient pas été déclarées dans un délai de trois jours. Ces visites, qui furent exécutées avec peu de vigueur et qui ne s'appliquaient qu'au blé et à la farine, paraissent n'avoir atteint qu'imparfaitement le but proposé, qui était d'utiliser les réserves cachées pour la consommation générale. Du reste, le produit des perquisitions, au lieu d'être affecté à l'alimentation des habitants, fut enlevé par l'autorité militaire et versé dans les magasins de l'armée.

Tous ces expédients ne pouvaient conduire bien loin.

Déjà l'administration aux abois avait fait usage de toutes les denrées qu'elle avait pu trouver pour remplacer l'avoine; elle avait employé successivement, outre le blé et le seigle, les graines fourragères : minette, raygrass, etc., le sorgho, la bette-rave, les tourteaux de colza, la drèche, enfin les

feuilles d'arbre et les sarments de vigne. Elle avait tout épuisé, et, dès le 11 octobre, il ne fut plus rien distribué aux chevaux par le magasin central de l'armée.

Le 13, la situation des vivres n'indique plus qu'un jour de pain dans les magasins militaires.

Réquisition des ressources de la ville pour la nourriture des troupes. — Rationnement de la population.

Jusqu'à ce jour, voulant prévenir l'augmentation du mécontentement produit dans la ville par l'inaction de l'armée, mécontentement déjà formulé officiellement par l'adresse du 26 septembre au maire de Metz, et par une démarche de celui-ci auprès du maréchal, on avait évité d'attirer l'attention du conseil municipal sur la véritable situation. Mais il n'était plus possible de reculer. Le 13 octobre, le commandant général supérieur, après avoir parlé la veille à quelques conseillers, écrit au maire pour lui annoncer que les magasins de l'armée seraient vides à partir du jour même, et pour requérir de lui la livraison de blé nécessaire à la consommation de l'armée à partir du 15 inclus. Il informe en même temps qu'en partageant avec l'armée l'approvisionnement de la ville, on avait des vivres pour huit jours environ.

On conçoit aisément l'émotion qu'une pareille communication fit naître dans la population. On en trouve la trace dans la réponse du conseil municipal.

Sans refuser de se prêter aux mesures que commandait la nécessité, le conseil témoigne au général son regret de recevoir aussi tardivement communication de l'état des ressources.

Bien qu'en effet aucun avis antérieur n'ait été adressé officiellement au conseil municipal par le commandant supérieur ou le commandant en chef, l'instruction doit reconnaître toutefois que le conseil n'est pas demeuré dans une ignorance complète au sujet de la situation, puisque le 21 septembre un sous-intendant attaché au service des subsistances annonçait au premier adjoint, en présence du commandant supérieur, que l'armée était largement approvisionnée pour vingt-cinq jours au moins en blé et farine. Mais cette communication, faite, il est vrai, incidemment, à l'occasion de la réquisition des moulins de la ville, et accompagnée de déclarations rassurantes, paraît ne pas avoir frappé les esprits sur le moment.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait considérer ce fait comme constituant, de la part du commandant supérieur, une mesure suffisante de prévoyance. C'était un avertissement officiel, une mise en demeure d'avoir à économiser les ressources que, dès le début du blocus, il devait adresser à l'autorité municipale. Il est hors de doute que le commandant supérieur, en agissant ainsi, eût trouvé dans le

patriotisme des habitants un auxiliaire précieux et qu'il eût pu leur demander toutes les privations et tous les sacrifices, sans soulever un murmure ou une résistance.

La meilleure manière d'éviter tout reproche à ce sujet eût été de créer, dès le mois d'août, le comité de surveillance des approvisionnements de siège, comité dont le maire de la ville doit faire partie, comme nous l'avons indiqué. Il appartient naturellement à ce magistrat de veiller à la subsistance des habitants. Il a pour mandat de proposer, dans le comité, toutes les décisions relatives à cette importante question, et d'en assurer l'exécution.

L'impression produite par la communication du général Coffinières fut plus vive encore chez le public que dans le conseil municipal. Une certaine effervescence se manifesta, et, le jour même, une adresse était rédigée par un certain nombre d'officiers de la garde nationale et envoyée au général Coffinières. On y lisait ces mots :

« Général, le bruit s'est répandu dans la ville qu'il restait à la population pour dix jours de vivres, et pour deux seulement à l'armée qui campe sous nos murs.

« Qui de nous eût pu s'attendre à cette nouvelle, après avoir vu, il y a peu de jours encore, le blé distribué aux chevaux de l'armée, après être nous-mêmes restés libres jusqu'à ce jour de manger à notre faim, sans avoir été prévenus par aucune note officielle qu'il y avait lieu de ménager les vivres ?

« Quoi qu'il en soit, en présence de circonstances si graves... nous venons réclamer de l'autorité concentrée dans vos mains depuis la mise en état de siège, l'application des mesures les plus énergiques pour faire face à la situation : — que tous les habitants soient rationnés et toutes les rations réduites à leur minimum; que, si la réalisation de cette mesure doit entraîner quelque délai, on fasse, dès aujourd'hui, placarder une proclamation dans laquelle les habitants seront avertis de la situation et invités à se rationner eux-mêmes. »

« Metz, le 13 octobre 1870. »

Le lendemain, 14, un arrêté du général commandant supérieur règle le rationnement de la population civile; le taux de la ration est fixé à 400 grammes pour les adultes, à 200 grammes pour les enfants de quatre à douze ans, et à 100 grammes pour ceux de un an à quatre ans. Il ne doit, à l'avenir, être fabriqué que du pain de boulange.

En raison du temps nécessaire pour la remise des cartes de consommation, ces mesures ne devaient être exécutées qu'à partir du 16 octobre. Il eût fallu un délai beaucoup plus considérable si ces cartes n'avaient été préparées à l'avance sur l'heureuse initiative du conseil municipal, car cette opé-